



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-trois et le quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PLANAS Pierre, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire, Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale

Absent(s) :

Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,
M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Date de convocation :
08/02/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 02
Votants : 27

OBJET :

FINANCES

====

**Convention relative à
l'utilisation des équipements
sportifs par le lycée
Beausoleil**

Date d'affichage :

La ville de Céret met à disposition du Lycée Beausoleil, les installations et locaux suivants :

- Salle de gym (l'utilisation de cet équipement nécessite une convention spécifique),
- Le gymnase de la Font Calda,
- Plateaux sportifs extérieurs Font Calda : Handball, Basketball,
- Piste d'athlétisme Font Calda, le stade synthétique. Le site de la Font Calda.
- Plateaux sportifs extérieurs : stade Fondecave.

Les matériels sportifs, les vestiaires (filles et garçons) et sanitaires, sont mis à dispositions uniquement pour la salle de gym.

D'autres installations sportives pourront éventuellement être mises à disposition après accord des deux parties, lors de l'élaboration des plannings établies annuellement avant chaque rentrée scolaire.

Ces équipements sportifs sont réservés à la pratique de l'EPS. En conséquence, ils sont attribués en priorité :

- ✓ Aux scolaires du collège Jean Amade, pendant les jours et heures de classe,
- ✓ Aux scolaires du lycée D de Séverac pendant les jours et heures de classe,
- ✓ En en fonction des créneaux restant aux scolaires du Lycée Beausoleil,
- ✓ Aux associations sportives en dehors de ces périodes,

Les périodes de mise à disposition accordées au Lycée Beausoleil seront définies selon un planning établi en début d'année scolaire.

Pour l'année civile 2023, les tarifs d'utilisation des installations sportives sont fixés comme suit :

- Gymnase et salle de sports : 11 euros/heure,
- Equipement de plein air : 7 euros/heure (-1 euro car pas de possibilité de mise à disposition de vestiaires)

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation des équipements sportifs ci-annexée avec le lycée Beausoleil.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation des équipements sportifs ci-annexée avec le lycée Beausoleil,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à sa bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
BOURDIN Géraldine

